

CONSIGNES POUR L'EXTERIEUR DES ETABLISSEMENTS

Circulation des véhicules aux abords des établissements

En conduisant leurs enfants à l'école, les parents automobilistes qui ne respectent pas les règles, peuvent contribuer à des conditions dangereuses de circulation autour des établissements scolaires pour leurs propres enfants ou d'autres élèves qui arrivent à l'école ou qui la quittent.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Pour créer un milieu de circulation sans danger autour des établissements scolaires, parents et tuteurs sont invités à stationner en toute sécurité à un ou deux pâtés de maisons de l'école. Proscrire le stationnement et les arrêts (même rapides) des véhicules devant l'école.




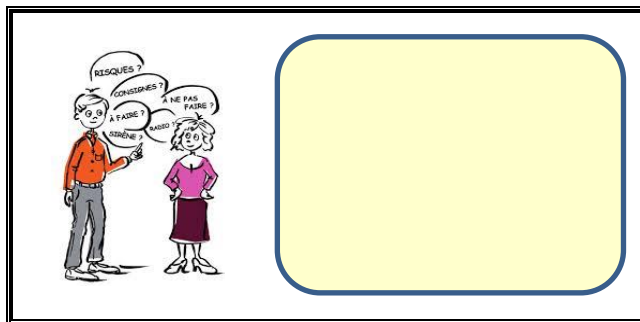
Bien parquer,
on a tous à y gagner!

Demandez toujours à votre enfant de sortir du côté du trottoir; ne le laissez pas ouvrir la portière du véhicule qui donne sur une voie de circulation.



Liste des contacts utiles

Lycée Gustave Flaubert Lgf@erlm.tn Tél: 31.355.600	APE Gustave Flaubert apegflaubertmarsa@gmail.com tél :21 346 312
Ecole Guy de Maupassant egm@erlm.tn 73.232.378	APE Guy de Maupassant apeguydemaupassant@gmail.com
Collège Charles Nicolle ccn@erlm.tn 73.226.281	APE Charles Nicolle
Association des Parents d'Elèves des Etablissements Scolaires Français en Tunisie  Comité Directeur de l'APEESFT cd.apeesft@gmail.com	



GUIDE DE SECURITE

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

2017

A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES

PROCEDURE DE MISE EN SURETE



L'évolution des menaces impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires.

La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

CONSIGNES DE SECURITE GENERALES

EVITER LES ATTOUPEMENTS

En tant que parents, vous ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants **il est également important de ne pas déposer les élèves devant l'école avant son ouverture.**

LA VIGILANCE QUOTIDIENNE DE TOUS

Tout comportement ou objet suspect est signalé. L'identité des personnes extérieures à l'établissement est relevée dans le respect de la législation en vigueur.

ENTREES DES PARENTS DANS LES ETABLISSEMENTS

L'accès des parents à l'établissement ne pourra se faire qu'en dehors des heures d'entrée ou de sortie des élèves et obligatoirement par la loge visiteurs (sauf maternelle et CP). Les parents des élèves de maternelles et de CP n'entrent dans l'établissement que sur présentation du badge bleu.

Pour rencontrer un enseignant, demander préalablement un rendez-vous dans le cahier de liaison (en dehors des heures de classe).

Les procédures de sécurité exigent la présentation d'un badge à l'entrée, ou d'une pièce d'identité contre remise d'un badge visiteur. Merci de respecter et de faciliter la procédure de contrôle à l'entrée de l'établissement : contrôle des sacs, contrôle raquette, contrôle des badges (visibles).

Les agents de sécurité de l'établissement ont l'obligation d'appliquer de manière stricte ces consignes. Nous vous remercions d'être compréhensifs à leur égard.

SECURITE DES ELEVES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS

Des triptyques résumant les consignes de sécurité ont été distribués et expliqués en début d'année scolaire, aux enseignants, aux élèves des collèges et du lycée, aux élèves du primaire ainsi qu'au personnel technique de l'ensemble de l'ERLM.

Des exercices d'évacuation ainsi que des exercices de mise à l'abri (Activation du PPMS, **Plan Particulier de Mise en Sureté**) sont programmés périodiquement tout au long de l'année, pendant les heures de cours et en dehors des cours pour les internes. Durant l'année, les exercices permettent de répéter les postures (mise en sureté et évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité prévoit les protocoles d'urgence à suivre en cas d'alerte et de nécessité de mise en sécurité.

Chaque enseignant sait ce qu'il aura à faire selon les circonstances, aucune classe ne resterait isolée. Les enseignants suivront les consignes données par la cellule de crise présidée par le **PROVISEUR**.

En cas de troubles, et en fonction du niveau du risque, l'établissement met en place, sous la responsabilité de l'Ambassadeur, l'une ou l'autre de ces deux procédures suivantes :

- 1) Le confinement : Si l'**Ambassade** estime que la sécurité des élèves, dans l'établissement ou sur le trajet, est menacée, le Proviseur retient les élèves dans l'enceinte de l'établissement jusqu'à extinction de la menace. Pendant la durée du confinement les enfants qui se présentent à l'école sont introduits par les gardiens. Aucun enfant n'est remis aux familles. C'est l'**Ambassade** qui décide de la fin du confinement.
- 2) La fermeture de l'établissement est décidée pendant le temps scolaire. C'est l'**Ambassade** qui prend la décision en fonction de son appréciation de la menace. Les parents des élèves sont informés par chaîne téléphonique, SMS et sur le site des établissements. Ils sont informés de la levée de cette disposition selon les mêmes voies.

Recommandations: Il est de votre responsabilité de nous informer par écrit de tout changement concernant : - Le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant de grande section - Les numéros de téléphone et les mails permettant de vous joindre.

Le respect de ces procédures est fondamental pour assurer la sécurité de vos enfants.

En cas de déclenchement d'un PPMS:



Vos enfants sont en sécurité à l'école.
N'approchez pas le périmètre immédiat de l'école



N'appellez pas Laissez libres les lignes téléphoniques des établissements

Les instructions à suivre seront communiquées aux parents par Email et/ou SMS (gardez vos portables près de vous)